

Image not found or type unknown



Constitution partie civile

Par **namyie**, le **14/10/2015** à **16:16**

BonjourrrrrJe suis convoquée par le tribunal des enfants après un vol de sac a main.rnLa représentation par un avocat n'est pas obligatoire mais dans quelle mesure est elle utile ? je vais me présenter moi même.rnle vol ayant été commis en réunion cela relève du droit pénal rnau vu des factures je demande 1200€ de dommages et intérêts correspondant au contenu de mon sac rnaurais je plus de change d'obtenir quelque chose en étant représentée ?rne je ne suis pas éligible a l'aide juridictionnellernrnmerci d'avance pour vos réponsesrrrrnCordialement